



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi 6 août 2012
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal des séances tenues les 3 et 30 juillet 2012
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Autorisations spéciales pour la tenue de l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu
 - 5.2 Acquisition des lots 3 269 513 et 3 616 905 du cadastre du Québec à des fins de conservation
 - 5.3 Modification à la composition de divers comités
 - 5.4 Proclamation des « Journées de la culture »
 - 5.5 Expropriation de divers immeubles du centre-ville à des fins de réserve foncière
 - 5.5.1 Immeuble sis aux 203-207, rue Richelieu
 - 5.5.2 Immeuble sis aux 209-213, rue Richelieu
 - 5.5.3 Immeuble sis aux 215-217, rue Richelieu
 - 5.5.4 Immeuble sis aux 221-227, rue Richelieu
 - 5.5.5 Immeuble sis au 615 – 1^{re} Rue
 - 5.6 Vente d'un terrain industriel à « Gestion Remco inc. »
6. **Finances municipales**
 - 6.1 - - -

7. **Ressources humaines**

7.1 - - -

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 - - -

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

9.1.1 SA-739-AD-12 Fourniture d'hypochlorite de sodium

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Résolutions relatives à la circulation et au stationnement

10.1.1 Arrêt interdit – École Bruno-Choquette et rue Mackenzie-King

10.1.2 Stationnement limité – rue Desaulniers

10.1.3 Stationnement limité – rue Villeneuve

10.1.4 Stationnement interdit sur une partie de la rue Victor-Hugo

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi du contrat suivant :

11.1.1 SA-2023-TP-12 Travaux de pavage pour diverses interventions de réfection et protection de services

12. **Sécurité publique**

12.1 - - -

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM 12-2776 – Monsieur Sébastien Parent – Immeuble sis au 130, rue Joseph-Tremblay

13.1.2 DDM 12-2798 – Madame Ginette Renaud – Immeuble sis au 663, chemin des Patriotes Est

13.1.3 DDM 12-2803 – « Gestion Rocha inc. » - Immeuble sis au 223, rue William-P-Christie

13.1.4 DDM 12-2804 – Madame Suzanne Lachapelle – Immeuble sis au 74, rue Germaine

- 13.1.5 DDM 12-2805 – Madame Betty Mallet – Immeuble sis au 2, rue Labrosse
- 13.1.6 DDM 12-2820 – Madame Ginette Renaud – Immeuble sis au 661, chemin des Patriotes Est
- 13.1.7 DDM 12-2807 – « 9107-3957 Québec inc. » - Immeuble sis au 450, rue Saint-Michel
- 13.1.8 DDM 12-2811 - « 9107-3957 Québec inc. » - Immeuble sis au 450, rue Saint-Michel
- 13.2 Étude et décision relatives à une demande d’usage conditionnel
 - 13.2.1 UC 12-2809 – Madame Julie Bélanger – Immeuble constitué du lot 4 567 770 du cadastre du Québec et situé sur la rue de la Colonelle
- 13.3 Étude et décision relatives à divers plans d’implantation et d’intégration architecturale
 - 13.3.1 PIIA 12-2729 (retour) – Monsieur Daniel Lussier pour « Construction Bellus » - Immeuble sis aux 179-185, rue Saint-Georges
 - 13.3.2 PIIA 12-2814 – Monsieur Alvaro Alegria Vega – Immeuble sis au 184, rue Longueuil
 - 13.3.3 PIIA 12-2818 – Madame Roxanne Jasmin – Immeuble sis au 95, avenue Conrad-Gosselin
 - 13.3.4 PIIA 12-2825 – Madame Kristen Riley – Immeuble sis au 2470, route 219
- 13.4 Approbation de divers projets de développement
 - 13.4.1 APD 11-2463 – Approbation d’un plan de développement dans le secteur du Haut-Saint-Jacques
 - 13.4.2 APD 12-2810 - Approbation d’un plan de développement – Ouverture du terre-plein entre le chemin Saint-André et la voie de desserte, face à la rue Jacques-Blain
 - 13.4.3 APD 12-2816 – Approbation d’un plan de développement – Lot 4 679 139 du cadastre du Québec et situé sur la rue des Trembles
- 13.5 Adoption du second projet de règlement suivant :
 - 13.5.1 Règlement n° 1097

« Règlement modifiant le règlement de zonage n°0651, et ses amendements, dans le but :

 - de créer la zone P-2206 à même les zones P-2185, C-2107 et H-2186 situées à l’est de l’autoroute 35, à l’intersection de la rue des Colibris et de l’avenue du Parc et d’autoriser les usages du groupe communautaire (P) et certains usages reliés à des activités récréatives ou sportives ;
 - d’autoriser l’usage C10-01-01 (Bar) comme usage accessoire à un usage principal de la classe 3 du groupe Commerce et service (C) dans la zone C-1078. Laquelle

zone est située à l'ouest du chemin Grand-Bernier Nord, entre les rues Brault et Hébert ;

- d'autoriser l'usage I2-06-05 (Industrie d'accumulateurs) et la sous-classe C9-05 (Entrepreneurs) dans la zone I-1418. Laquelle zone est située sur le boulevard Industriel, entre la voie ferrée du Canadien National et la rue Dijon ;
- d'autoriser la classe 5. Multifamiliale du groupe « Habitation » de 4 logements, dans la zone H-1095 et de permettre certains usages de remplacement pour un usage dérogatoire protégé par droits acquis du groupe Commerce et service (C) ou du groupe communautaire (P). Laquelle zone est située sur la rue Laurier entre les rues Foch et Saint-Charles »

13.6 Adoption du premier projet du règlement suivant :

13.6.1 Règlement n° 1109

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone C-3033, à même une partie de la zone H-3032, située à l'intersection de la 1^{re} Rue et de la 3^e Avenue ;
- d'agrandir les limites de la zone H-1148, à même une partie de la zone H-1149, située à l'intersection des rues Champlain et Saint-Louis et d'y autoriser les classes trifamiliale et multifamiliale du groupe « Habitation (H) » ;
- créer la zone C-1498 à même une partie de la zone H-1869, située sur la rue des Carrières, en face des sites d'extraction et d'y autoriser les usages C9-01-06 (Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions) et C9-01-08 (Service de paysagement ou de déneigement) ;
- créer la zone C-1499 à même une partie des zones H-1869 et C-1518, situées sur la rue des Carrières et d'y autoriser les usages C9-02-14 (Service d'entreposage) et C9 05-01 (Entrepreneur en construction ou en rénovation) ;
- créer les zones H-1308 et H-1309, à même la zone H-1299, situées sur le côté est du chemin du Grand-Bernier Nord, près de la rue Samoïsette et d'y autoriser les usages de la classe multifamiliale du groupe « Habitation » de 4 à 6 logements dans la zone H-1308 ;
- d'autoriser l'usage C2-03-15 (École de formation, à l'exception des usages identifiés dans le groupe communautaire (P)) comme usage spécifiquement permis dans la zone I-1403. Cette zone est située à l'est du chemin Grand-Bernier Nord, entre la rue Pierre-Caisse et la voie ferrée du Canadien National »

13.6.2 Règlement n° 1110

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier l'affectation de la zone P-1669 présentement à dominance communautaire pour une affectation à dominance habitation et d'y autoriser les usages de la classe multifamiliale du groupe habitation (H) de 15 logements

minimum et 20 logements maximum. Cette zone est située dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Pierre, Trahan, Cousins Nord et le boulevard Gouin ;

- d'assujettir la zone H-1669 au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et aux normes d'un projet intégré »

13.7 Désignation des employés chargés de réaliser les travaux requis par la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu pour rétablir l'écoulement normal des eaux des cours d'eau

14. **Avis de motion**

14.1 Règlement n° 1109

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone C-3033, à même une partie de la zone H-3032, située à l'intersection de la 1^{re} Rue et de la 3^e Avenue ;
- d'agrandir les limites de la zone H-1148, à même une partie de la zone H-1149, située à l'intersection des rues Champlain et Saint-Louis et d'y autoriser les classes trifamiliale et multifamiliale du groupe « Habitation (H) » ;
- créer la zone C-1498 à même une partie de la zone H-1869, située sur la rue des Carrières, en face des sites d'extraction et d'y autoriser les usages C9-01-06 (Service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions) et C9-01-08 (Service de paysagement ou de déneigement) ;
- créer la zone C-1499 à même une partie des zones H-1869 et C-1518, situées sur la rue des Carrières et d'y autoriser les usages C9-02-14 (Service d'entreposage) et C9 05-01 (Entrepreneur en construction ou en rénovation) ;
- créer les zones H-1308 et H-1309, à même la zone H-1299, situées sur le côté est du chemin du Grand-Bernier Nord, près de la rue Samoïsette et d'y autoriser les usages de la classe multifamiliale du groupe « Habitation » de 4 à 6 logements dans la zone H-1308 ;
- d'autoriser l'usage C2-03-15 (École de formation, à l'exception des usages identifiés dans le groupe communautaire (P)) comme usage spécifiquement permis dans la zone I-1403. Cette zone est située à l'est du chemin Grand-Bernier Nord, entre la rue Pierre-Caisse et la voie ferrée du Canadien National »

14.2 Règlement n° 1110

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de modifier l'affectation de la zone P-1669 présentement à dominance communautaire pour une affectation à dominance habitation et d'y autoriser les usages de la classe multifamiliale du groupe habitation (H) de 15 logements minimum et 20 logements maximum. Cette zone est située dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Pierre, Trahan, Cousins Nord et le boulevard Gouin ;

- d'assujettir la zone H-1669 au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et aux normes d'un projet intégré »

15. **Règlements**

15.1 **Règlement n° 1104**

« Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels en vue de la réalisation de travaux de démolition et de décontamination du bâtiment situé au 302, rue Brosseau décrétant une dépense n'excédant pas 412 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.2 **Règlement n° 1107**

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction (prolongement) d'un collecteur d'égout pluvial sur une distance de 100 mètres à partir de la rue Saint-Michel et plus précisément sur les immeubles portant les numéros de lots 4 270 934, 4 497 326 et 4 999 487 du cadastre du Québec, décrétant une dépense n'excédant pas 529 000 \$ et un emprunt à cette fin

15.3 **Règlement n° 1108**

« Règlement autorisant une dépense de 1 686 000 \$ et un emprunt de 936 000 \$ pour réaliser la phase IX du programme « Rénovation Québec / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

15.4 **Règlement n° 1112**

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réaménagement de l'entrée nord du centre-ville de la municipalité (phase 1), décrétant une dépense n'excédant pas 8 672 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.5 **Règlement n° 1113**

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réaménagement de l'entrée sud du centre-ville de la municipalité, décrétant une dépense n'excédant pas 13 478 500 \$ et un emprunt à cette fin »

15.6 **Règlement n° 1115**

« Règlement modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par les règlements n^{os} 0901, 0957, 0975, 1016, 1037, 1046 et 1070 »

15.7 **Règlement n° 1102**

« Règlement modifiant le règlement n° 0556 sur les branchements de services municipaux, tel que modifié par les règlements n^{os} 0881, 1015 et 1099 »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**